

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE EN MORBIHAN

Un habitant de votre commune appelle en Mairie au sujet du Frelon Asiatique :

Que pouvez-vous lui conseiller ?

- 1/ Orienter l'habitant (qui indique la présence d'un nid de Frelon Asiatique chez lui ou qui cherche des informations) vers votre ou vos Référents Frelon Asiatique
- 2/ Votre Référent accompagne les habitants de votre commune vis-à-vis de la destruction de nids de frelons :
 - * Il confirme l'espèce en cas de découverte d'un nid
 - * Il renseigne l'habitant sur une éventuelle aide financière de la commune pour la destruction du nid
 - * Il met à disposition la liste d'entreprises en mesure d'assurer la destruction du nid (liste des désinsectiseurs référencés par la FDGDON 56)
 - * Il transmet à la FDGDON 56 les éventuelles anomalies de destruction
 - * Il a à sa disposition les documents d'informations transmis par la FDGDON 56.

Vous retrouverez toutes les informations utiles sur le site officiel :

<https://frelonasiatique.bzh/>

Pour toute question, nous sommes à la disposition
du/des référent(s) Frelon Asiatique de votre Commune !